



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 13513

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des professionnels des transports médicalisés. Elle lui expose que l'article 38 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 a mis en place un système à titre expérimental pour une durée de trois ans qui confie la gestion des transports médicalisés par appel d'offres. Or la plupart des acteurs de la filière du transport médicalisé sont des entreprises artisanales de taille moyenne et ne sont pas dimensionnées pour répondre à ces marchés publics. Elles s'en retrouveront mécaniquement écartées au profit de grands groupes de transports dont on connaît par ailleurs la politique sociale. Elle ne conteste pas la légitimité de la démarche visant à rétablir l'équilibre des comptes sociaux, simplement elle s'interroge sur l'opportunité d'une telle mesure qui aura un effet notable, de l'aveu même de l'étude d'impact, sur les artisans du transport médical. Aussi elle lui demande quelles mesures elle envisage pour répondre aux inquiétudes du secteur à ce sujet.

Texte de la réponse

Les inquiétudes exprimées par la profession concernant la mise en oeuvre d'expérimentations d'appels d'offres relatives au transport de patients suite au vote de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 par le Parlement, ont été entendues. Pour tenir compte de ces inquiétudes et pour ne pas mettre en oeuvre une réforme structurelle dans un contexte d'opposition des professionnels, le gouvernement a décidé de geler la rédaction du décret prévu par l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 et donc de la mise en oeuvre de l'expérimentation sur de nouvelles modalités de commande du transport de patients. Néanmoins, le transport sanitaire, du fait du développement des maladies chroniques et de la transformation de l'organisation des soins est appelé à connaître un développement soutenu qui doit être maîtrisé. Le transport sanitaire est en effet un maillon important du parcours du patient. Ainsi, une réflexion sera menée sur la question du transport des malades, en concertation avec les organisations professionnelles, s'agissant des réformes structurelles à mener dans le cadre de la stratégie nationale de santé lancée par le premier ministre le 8 février 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13513

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7274

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3806